

LA LETTRE DU CONSEIL

N° 11 - Conseil Municipal du 25 mars 2009

Conseillers municipaux absents excusés ou ayant donné procuration : Julien PETIT
Alain CADAN a donné procuration à Jean-Pierre GINET

CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- Fernande BURKHALTER, ancienne Conseillère Municipale
- Patrice VIRICEL, père de Karine COUDURIER épouse de Fabien, conseiller municipal

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré une naissance :

- Lohan BICAND, Villette
- Nathan MICHELLIER, Villette
- Manon PRADEL, Chef Lieu

DISTINCTION

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Jocelyne BRACHET, Directeur de Préfecture et ancienne Conseillère Municipale de La Biolle, va recevoir la Légion d'Honneur en raison de ses nombreux et importants services rendus à l'Administration d'Etat.
- Thérèse PALLAVICINI, Professeur, Retraitée de l'Education Nationale et ancienne Maire Adjoint de La Biolle, a été nommée Chevalier des Palmes Académiques en raison de ses nombreux et importants services rendus à l'Enseignement et aux élèves.

Ces distinctions honorent l'ensemble de la population.

La commune de La Biolle s'associe aux hommages rendus à nos honorables concitoyennes et adresse à Jocelyne BRACHET et Thérèse PALLAVICINI nos chaleureuses félicitations.

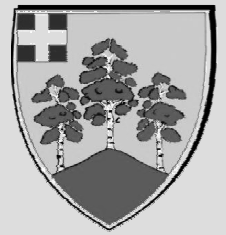
CONSULTANCE ARCHITECTURALE - PRESENTATION PAR MONSIEUR LUGAZ DU CAUE

Monsieur Bruno LUGAZ, Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement présente l'intérêt du système de la consultance architecturale mis en place par le Conseil Général.

L'architecte conseil a un rôle de conseil au pétitionnaire, demandeur de permis de construire, et également un rôle de conseil aux élus dans leur choix d'intégration des projets architecturaux dans le bâti existant.

Le Conseil Municipal aura à se positionner sur la mise en place de la consultance architecturale qu'il conviendrait de généraliser au niveau de la communauté de Communes.

La Biolle



Mairie de La Biolle
41, Place de l'Eglise
73410 La Biolle

Téléphone
04 79 54 76 06

Télécopie
04 79 54 70 04

mairie@la-biolle.fr
www.la-biolle.fr

**Votre prochain
Conseil Municipal :
le 27 mai
à 20h30 en mairie.**

FONCIER

- BAIL DE LOCATION POUR LE RESTAURANT CHALET DES GOURMANDISES

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur COUDURIER Fabien, cuisinier, représentant la SARL « Le chalet des gourmandises » a sollicité la location du chalet situé 1821 route d'Annecy pour ouvrir un restaurant.

Le projet de bail, avec promesse unilatérale de vente, d'une durée de 9 ans prévoit le paiement d'un loyer mensuel de 1 000 € H.T. à compter du 1^{er} janvier 2010. Ces loyers seront revalorisés chaque année selon l'indice des loyers commerciaux.

Le prix de vente final sera fixé de façon à couvrir l'ensemble des frais engagés par la Commune (capital de 304 000 € + intérêts échus + travaux éventuels sur le bâtiment) déduction faite des loyers versés et décomptés à 1 000 €.

Monsieur Fabien COUDURIER, s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve le projet de bail et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

- ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Le Conseil Municipal décide d'assujettir à la TVA la location de la maison au restaurant « Le chalet des gourmandises »

- REGULARISATION FONCIERE - DELAISSE DE VOIRIE

Monsieur Le Maire rappelle le projet d'aménagement du carrefour des voies communales du Nant Burnier et du Glatey et indique qu'il convient de se rendre propriétaire d'une bande de terrain située au bas du lotissement « le Petit Villard » et cadastrée à la section B sous le numéro 2881, d'une superficie de 291 m² appartenant aux consorts Coudurier.

Les propriétaires ont donné leur accord sur le principe de cette cession moyennant le paiement d'une somme de 5 € le m².

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de cette parcelle de terrain, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et décide que la commune prendra à sa charge les frais afférents à cet acte.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SENTIERS

Rapporteur Pascal CURIOZ

Un schéma directeur est élaboré au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Albens.

Un groupe sera constitué pour étudier une cartographie fine de nos sentiers et la réalisation de nouveaux cheminements piétonniers sur la commune.

La Commission réunira les parents investis dans le covoiturage et les modes de transport doux, pour recueillir leur avis et cibler les points noirs.

INFORMATIONS DIVERSES

- COMPTE RENDU DES DELEGATIONS - MARCHE DES ESPACES VERTS

Rapporteur Maurice PAGET

Pour l'entretien du terrain de football, une procédure de mise en concurrence des entreprises a été menée sous la forme d'un marché à procédure adaptée. 3 offres ont été réceptionnées et l'offre de l'entreprise ISS, pour un montant de 43 783, 60 € H.T, pour 2ans, a été retenue.

- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis favorable donné par Monsieur le Maire d'Albens pour engager une étude technique sur le raccordement du réseau d'eau potable de La Biolle sur celui d'Albens.

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements à la Commune d'Albens pour sa participation à la sécurisation de son approvisionnement en eau potable.